

Image not found or type unknown



## Paielement d'une obligation alimentaire

Par **laffitte**, le **16/02/2010** à **17:47**

Bonjour, rnma mere est dans une maison de retraite medicalise, le montant de sa retraite n'est pas suffisante pour regler le montant du sejour n avant l'obligation alimentaire supportee par les enfants rn peut on vendre son bien afin de pouvoir payer les mensualités rn le rglement se ferait directement à la maison de retraits rn elle possede une maison en pleine propriete rn merci pour votre reponse